



FICHE ACTION

3.3.1

RÉALISER LES ÉTUDES NÉCESSAIRES AU DÉVELOPPEMENT DE RÉSEAUX DE CHALEUR

- **Orientation stratégique :** Réussir la transition écologique en réduisant la dépendance énergétique et en favorisant l'économie circulaire
- **Objectif opérationnel :** 3.3 Favoriser l'optimisation et la création de réseaux de chaleur
- **Objectifs transversaux :** 3.4 Promouvoir le développement des ENR&R
6.3 Améliorer la performance énergétique des bâtiments publics

Type d'action

- ✓ Atténuation
- ☐ Adaptation
- ✓ Qualité de l'air
- ✓ Études
- ☐ Action impliquant la population

Priorité :

Incidence sur l'environnement :
Incidence sur les populations :
Coût de l'action :
Moyens humains :

Références

ODD-ONU : 3-7-9-10-11-12-13
SRCAE : ENR 1
PCAEM : ENE3 - ENE2- AT7-
En lien avec l'action : 3.1.1, 3.4.2

PILOTAGE DE L'ACTION : Mission Développement Durable



PARTENAIRES :

ALEC-MVE, Communes, SIPPPEC, SIGEIF, MGP, Région, ADEME



SERVICES MOBILISÉS :

Direction de l'Urbanisme,
Direction de l'Aménagement,
Direction du Lien Social, de l'Habitat,
du Logement et de la Politique de la Ville

Contexte - Enjeux

Le chauffage représente en moyenne 60% des consommations d'énergie finale sur le Territoire de PEMB. Or, on peut constater un faible taux (4%) de recours aux réseaux de chaleur, bien que le Territoire en compte déjà 3, dont deux géothermiques (Maisons-Alfort et Champigny sur-Marne) et un à la biomasse (Fontenay sous-Bois). Dans cette dynamique, PEMB souhaite favoriser le développement des réseaux en exploitant plus largement le potentiel géothermique et la biomasse. Ce potentiel a été mis en évidence dans de nombreuses études, telles que le Schéma directeur des réseaux de chaleur du Val de Marne et celui de la Région Ile-de-France. De plus, la Région est en cours de réalisation de son Schéma régional biomasse qui devrait permettre de préciser la ressource disponible. L'enjeu pour le territoire est de stimuler, à partir des études disponibles, l'émergence de nouveaux réseaux de chaleur et de renforcer le développement des réseaux existants. De ce fait, le territoire s'est fixé pour objectif d'avoir des réseaux de chaleur 100% ENR&R d'ici 2030. Cet objectif s'accompagne de la suppression du fioul utilisé pour le chauffage à l'horizon 2030. Par ailleurs, la mise en place des mesures favorisant le raccordement des usagers sur les réseaux existants devrait permettre d'intensifier le recours aux énergies renouvelables. En effet, le raccordement à un réseau de chaleur permet de valoriser des énergies renouvelables et de récupération (géothermie, biomasse, valorisation énergétique des déchets ménagers, etc.), de sécuriser l'approvisionnement et de stabiliser les prix.

Modalités de mise en œuvre :**1. ÉTUDIER LE POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT DE LA GÉOTHERMIE :**

- Accompagnement des villes du territoire dans la création ou le développement de réseaux de chaleur
- Sensibilisation des élus à la géothermie en organisant des visites d'installations de production d'ENR&R

2. IDENTIFIER LES AIDES MOBILISABLES POUR LE DÉVELOPPEMENT DES RÉSEAUX DE CHALEUR :**3. ENCOURAGER LE RACCORDEMENT AUX RÉSEAUX DE CHALEUR EXISTANTS :**

- Faciliter le raccordement des bâtiments publics aux réseaux de chaleur
- Incitation des acteurs privés du territoire à se raccorder aux réseaux de chaleur
- Organisation de campagnes d'information et de sensibilisation des usagers ou abonnés

Résultats attendus :

- Augmentation de la production d'ENR&R sur le Territoire
- Hausse du nombre de réseaux de chaleur sur le Territoire
- Hausse du nombre de km de réseaux de chaleur construits sur le Territoire
- Hausse du nombre de logements connectés à des réseaux de chaleur sur le Territoire

Indicateurs :

Nombre de réseaux de chaleur sur le territoire

Nombre de km de réseaux de chaleur construits sur le territoire

Nombre de logements connectés aux réseaux de chaleur

Taux de production d'énergie renouvelable pour la chaleur et le rafraîchissement sur le territoire

Taux d'énergie renouvelable et de récupération (ENR&R) des réseaux de chaleur

Tonnes de CO2 équivalent évitées via l'utilisation de réseaux de chaleur géothermique

**Calendrier**

2020-
2025

À DEFINIR